

SITUATION - DÉSIGNATION ET CONSISTANCE DES LOCAUX

Local principal : Appartement Maison Boutique Autre : _____

période de construction : avant 1949 de 1949 à 1974 de 1975 à 1989 de 1989 à 2005 depuis 2005

Nombre de pièces : _____

Superficie : _____

Annexe(s) :

Garage n° _____ Cave n° _____ Stationnement n° _____ _____

Immeuble sis à _____

Code postal _____

ville _____

Description du logement : _____

- Information concernant les modalités de réception des services de télévision, conformément à la loi n°89-462 du 06/07/89, art. 3-2 : possibilité de recevoir en clair les services nationaux de télévision par voie hertzienne terrestre en mode numérique :

Oui Non

- Déclaration du bailleur : le bien, objet des présentes, a-t-il subi un sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant : les risques de catastrophes minières, naturelles ou technologiques, visées à 'art. L 125-2 du Code des assurances ? :

Oui Non

- Le bailleur autorise-t-il les locataires à une convention de location saisonnière portant sur les biens objet des présentes à détenir un animal familial ?

Oui Non

